

Accueil extrascolaire



**Programme de
Coordination Locale
de l'Enfance**

Commune de Frasnes-lez-Anvaing

Août 2020

Coordinatrice Accueil Temps-Libre : Martine POTTIER

Frasnes-Lez-Anvaing :



Commune rurale composée de 13 villages, située en région wallonne dans le nord de la province du Hainaut.

Elle est transfrontalière avec la Flandre et s'intègre au sein du territoire de la Wallonie Picarde.

Frasnes-Lez-Anvaing présente au total une superficie de **11 287 hectares** pour une population de **11 814 habitants**.

Il y a **13 implantations scolaires** : 7 communales, 5 libres, 1 institut d'enseignement spécialisé (communauté française).

Le nombre **d'enfants âgés de 3 à 12 ans** domiciliés à Frasnes-Lez-Anvaing s'élève à **1397**.

Le nombre **d'enfants scolarisés** (maternelles et primaires) à Frasnes-Lez-Anvaing s'élève à **1461**.



Partie générale



I. Introduction

Qu'est-ce qu'un programme CLE?

C'est un programme de coordination locale pour l'enfance, concerté au niveau local et mis en œuvre sous l'égide de la Commune. Il vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.

Qui concerne t'il ?

Le programme CLE concerne :

- L'ensemble des enfants de 2,5 ans à 12 ans qui résident sur le territoire de la Commune.
- L'ensemble des enfants de 2,5 ans à 12 ans qui sont scolarisés dans la Commune.

Quelles périodes couvre t-il ?

- le temps avant et après l'école.
- le mercredi après-midi.
- le week-end.
- les congés scolaires



Quels sont ses objectifs?

- Promouvoir l'épanouissement global de l'enfant : en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leur rythme.
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu.
- Faciliter et consolider la vie familiale et professionnelle en proposant, aux personnes qui veulent confier leurs enfants, des accueils de qualité.
- Améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire.

Comment est-il construit ?

Un programme CLE comprend deux parties :

Une partie générale qui reprend :

- L'identité des opérateurs de l'accueil
- La synthèse des besoins identifiés dans l'état des lieux (réalisé entre septembre 2019 et mars 2020)
- Le descriptif des projets
- Les modalités de collaboration entre les opérateurs de l'accueil
- Les modalités d'information en ce qui concerne l'organisation concrète de l'accueil des enfants
- Les modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE.

Des annexes

Ces annexes donnent des informations précises sur les opérateurs de l'accueil demandant le renouvellement de l'agrément par l'ONE :

- Le projet d'accueil de chaque accueil extrascolaire.
- Fiches Opérateurs (1 par lieu d'accueil).
- Le tableau de synthèse.
- Les tableaux reprenant les formations des accueillants et chefs de projet d'accueil.

Rappel : L'agrément ouvre le droit à des subventions pour tout milieu qui propose un accueil après l'école d'une durée minimum de deux heures et ceci jusqu'au moins 17h30.

II. Identité des opérateurs de l'Accueil extrascolaire

Tous les opérateurs dont les coordonnées figurent ci-dessous demandent le renouvellement de leur agrément par l'ONE, ainsi que la subvention.

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>Agrément et Subvention souhaités</u>	<u>DIRECTION Responsable de l'accueil extrascolaire</u>
Ecole communale de DERGNEAU	Chaussée de Renaix, 128 7912 Dergneau	Agrément et subvention	Mme Pascaline DEFONTAINE 069/76 97 54
Ecole communale SAINT-SAUVEUR Immersion Anglais	Rue des Combattants, 24 7912 Saint-Sauveur	Agrément et subvention	Mme Savine WILLEMS 069/76.92.50
Ecole communale d'ANVAING Immersion Néerlandais	58.A, Chaussée de Renaix 7910 Anvaing	Agrément et subvention	Mme Caroline LECLERCQ 069/22.81.68
Ecole communale de BUISSENAL	Place de Buissenal, 8 7911 Buissenal	Agrément et subvention	Mme Cindy DECALUWE 069/86.81.09
Ecole communale d'OEUDEGHIEU	Chaussée de Brunehault, 40 7911 Oeudeghien	Agrément et subvention	Mme Cindy DECALUWE 068/64.52.16
Ecole communale de MOUSTIER	Route de Grandmetz, 10 7911 Moustier	Agrément et subvention	Mme Véronique NEUKERMANS 069/87.53.14
Ecole communale de MONTROEUL-AU-BOIS	Rue Gorge, 12 7911 Montroeuil-Au-Bois	Agrément et subvention	Mme Martine LEGRAND 069/87.53.08
Ecole NOTRE DAME DES RHOSNES	Centre scolaire Saint-Martin Grand Place, 17 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Agrément et subvention	Mr Pascal LOUIS 0474/97.08.73
Ecole NOTRE DAME DES RHOSNES	Implantation d'Arc Rue du Couvent, 2 7910 Arc-Wattripont	Agrément et subvention	Mr Pascal LOUIS 0474/97.08.73
Ecole NOTRE DAME DES RHOSNES	Ecole maternelle d'Hacquegnies Rue des Ecoles, 15 7911 Hacquegnies	Agrément et subvention	Mr Pascal LOUIS 0474/97.08.73

Ecole SAINT VINCENT DE PAUL	Place d'Anvaing, 26 7910 Anvaing	Agrément et subvention	Mme Cathy LIEFOOGHE 069/86.65.44
Ecole SAINT MICHEL	Rue Tour Notre Dame, 16 7912 Saint-Sauveur	Agrément et subvention	Mme Gwenaëlle GÉRONDAL 069/76.92.28
Administration communale de Frasnes-Lez-Anvaing « LES FOURMIZZ »	Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing	Agrément et subvention	Mme Martine POTTIER 069/22.69.09

Les opérateurs partenaires du programme CLE ne demandant pas l'agrément.

Ces associations ou clubs sportifs font partie d'une fédération ou sont reconnus par l'ONE.

<u>OPERATEUR</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>RECONNU OU AGREE PAR</u>	<u>RESPONSABLE</u>
ASBL « Sport Tourisme et développement du Pays des Collines »	Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Anvaing	Reconnu à la Communauté française, la région wallonne et la Commune	Mme Hélène DEFENAIN 069/23.65.51
Bibliothèque communale	Rue Fauvette, 11 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnu à la Communauté française	Mr Hamid HAZGOUR 069/86.66.07
ASBL Volley Pays des Collines	Hall sportif Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Reconnu Communauté française et Commune	Mme Dominique CASTIAUX 0498/12 21 47
Centre Culturel du Pays des Collines	Rue de la Gare, 20 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Reconnue à la Communauté française	Mme Axelle RISSELIN 069/86 63 88
Maison de Jeunes Vaniche	Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Reconnu à la Communauté française et la région wallonne	Mme Emilie BECQUART 069/86.74.45

Les autres opérateurs : Ces associations ou clubs sportifs font partie d'une fédération ou sont reconnus par l'ONE.

<u>OPERATEUR</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>RECONNU OU AGREE PAR</u>	<u>RESPONSABLE</u>
“Aux Ptits Dieux des Monts” Service d'accueillantes d'enfants	CPAS Place de la Station, 12 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Reconnu par l'ONE	Bruno Lejeune 069/78 98 89
Crèche “Maison d'enfants les Fourmis”	Rue Henri Lemaire, 1 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Reconnu par l'ONE	Antonina Cannistro 069/34 32 90
A.C Anvaing Club de football	Stade de football Drève du Château 7910 Anvaing	Affiliation aux championnats de l'URBSFA	Pierre Delcoigne 0474/33 48 39
AMO le HAMO	Rue du Vicinal, 3 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Agréé et subsidié Communauté française	Jean-Paul Flamme 069/58.05.80
ASBL Paine de Jeux Communale	Salle la Belle-Eau Rue Belle Eau 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnu et subsidié : ONE et Commune	Sébastien Dorchy 0477/96 75 35
Atelier de dessin et peinture Albert Marescaux	Rue Léon Desmottes, 5 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Albert Marescaux 069/86.61.42
Centre de formation des jeunes cyclistes frasnois	Rue de la Gare, 20 7910 Anvaing	Reconnu par la Commune	Michel Delitte 0495/41 25 47
Conservatoire de Musique de Tournai Section Frasnes	Salles Piscq Rue de la Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnu à la Communauté française	Michel Jakobiec 069/45 25 90
Créa-Coco Atelier Bricolages	Rue Breuckx, 5 7911 Hacquegnies		Coralie Carlier 0499/16 32 47
Cré-Art'ivity Centre d'expression et de créativité	Rue Barberie, 13/F 7911 Montroeuil-au-Bois		Caroline Bottequin 0474/59 83 68
Cédyi Centre de Yoga intégral	Mianvaing, 6 7911 Montroeuil-au-Bois		Jean-François Allert 0496/54 20 18
Dynamic-Tonic ASBL	Rue du Curé, 20 7910 Anvaing	Reconnu à la Communauté française et SPJ	Philippe Goeminne 0476/98 36 84

Olympic Boys - Futsal	Hall sportif d'Anvaing Rue du Carnois, 52/A 7910 Anvaing Hall sportif de Frasnes Rue de la Fauvette, 6 7911 Frasnes-Lez-Anvaing	Reconnu par la Commune	Dominique Defromont 0497/18 71 35
Gayolle d'Anvaing : Tennis de table	Hall sportif d'Anvaing Rue du Carnois, 52/A 7910 Anvaing	Fédération	Miguel Notteghem 069/86.63.88
Ju Jitsu Tip Top	Hall sportif Rue de la Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Yvon Joly 0471/58 69 99
Les Amis de la Balle d'Oeudeghien	Ballodromes D.Gorts Ancien Espace Leulier 7911 Oeudeghien		Jean-Claude Dupont 068/64 57 13
Boxe Thaï Frasnes	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Pierre Lesne
Lunatique Danse	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Emilie Becquart 069/86 74 45
Vaniche Archery Team	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Emilie Becquart 069/86 74 45
Atelier Percussions	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Emilie Becquart 069/86 74 45
Judo Club Vaniche	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Emilie Becquart 069/86 74 45
Patro Notre-Dame	Salle paroissiale la Cure Place de Montroeul-au-Bois, 1 7911 Montroeul-au-Bois	FNP	Audrey Clément 0489/56 74 10
Patro Saint-Martin de Frasnes	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal	FNP	Gabriel Delhaye 0470/41 26 58
Rugby-Club des Collines	Chemin du Carnois, 32/A 7910 Anvaing		Héliane Vanhauzenard 0477/30 41 47
Taekwondo Lasung Frasnes	Hall sportif de Frasnes Rue de la Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Olivier Fostiez 0496/36 96 03

Gym Club Frasnais	Hall sportif de Frasnais Rue de la Fauvette, 6 7911 Frasnais-lez-Buissenal	Fédération	Dominique Van Bever 0476/92 28 29
The Young Talents	Hall sportif Rue Fauvette, 6 7911 Frasnais-lez-Buissenal Et Hall sportif d'Anvaing Rue du Carnois 7911 Anvaing	Fédération	Valérie Schepens 0495/42 02 10
Société Royale Philharmonique de Moustier	Place Charles Lenoir 7911 Moustier		Jocelyne Bertoux 069/34 48 44
Royale Fanfare « Les Bons Amis » d'Arc-Wattripont	Grand Place, 15.D 7911 Frasnais-lez-Buissenal		Evelyne Delroisse 0479/53 85 63
Athlétique Club Saint-Sauveur	Piste d'athlétisme 7910 Anvaing		Biebuyck Pascal 0496/51 55 72

III. Besoins révélés par l'état des lieux

INTRODUCTION :

Les informations qui suivent sont en partie extraites de l'état des lieux réalisé entre septembre 2019 et mars 2020. L'état des lieux ainsi que l'analyse des besoins ont été présentés et approuvés par la Commission Communale de l'Accueil du 27 mai 2020.

L'accueil durant le temps libre comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives.

Cet accueil s'est développé et s'est amélioré d'année en année dans l'entité de Frasnais-Lez-Anvaing.

La diversité des lieux d'accueil des enfants durant le temps-libre est satisfaisante.

Au niveau de l'accueil temps-libre en milieu scolaire, les accueillantes ont suivi de nombreuses formations (exigées par l'ONE) et assurent de ce fait un accueil de meilleure qualité. Quelques contrats mi-temps ont été octroyés à quelques accueillantes depuis septembre 2017 (écoles libres) et depuis septembre 2019 (écoles communales).

Un accueil extrascolaire est organisé pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans les mercredis après-midi ainsi que lors des conférences pédagogiques, et ceci pour toutes les écoles de l'entité quel que soit le réseau.

Des petites structures proposant un accueil à la Toussaint, aux vacances de Carnaval et de Pâques ont vu le jour au cours des six dernières années. Mais l'accueil des tout-petits (2 ans ½ - 4 ans) reste insuffisant.

Les activités culturelles et sportives sont quant à elles nombreuses et variées : il existe en effet un choix important de sports à pratiquer et d'activités culturelles à découvrir.

Les mouvements de Jeunesse sont également bien présents et très actifs dans notre entité. L'accueil organisé par les Patros (1 à Montroeuil-au-Bois et 1 à Frasnes-Lez-Buissenal) le week-end ainsi qu'en juillet (sous forme de camps) concerne un grand nombre d'enfants de l'entité.

Malgré tout cela, l'offre d'accueil sur le territoire de la Commune ne correspond pas encore tout à fait au besoin.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Le site Internet de la Commune s'améliore d'année en année, devient de plus en plus complet. Les informations y figurant sont régulièrement actualisées. On peut y trouver le Guide de l'Accueil Extrascolaire réactualisé tous les 3 ou 4 ans.

Les informations relatives aux écoles et aux accueils en milieux scolaires y figurent également (tous les projets d'accueil sont visibles sur ce site).

De plus, chaque club, association, mouvement de jeunesse... produit et distribue des publicités, des folders, et ceci permet aux familles de connaître les activités proposées ainsi que les modalités d'inscription.

Un Salon Jeunesse 0-18 ans a été organisé en juin 2014 ainsi qu'en juin 2018. Ce qui a permis de réunir un grand nombre d'acteurs de l'accueil extrascolaire et ainsi de présenter aux frasnois un large panel d'activités qui sont proposées aux jeunes. Vu le succès de cet événement et la demande des participants, l'expérience sera réitérée.

Les informations concernant la Plaine de jeux communale de juillet arrivent trop tardivement selon les parents. Pour une meilleure organisation, le folder devrait être distribué fin avril au plus tard et les informations se trouver sur le site communal à cette même période.

HORAIRES

L'offre en termes de plages horaires des lieux d'accueil extrascolaires est plutôt satisfaisante.

- Au niveau de l'accueil dans les écoles, les enfants peuvent arriver assez tôt : dès 6h30, voire 6h15 dans certains endroits. Certains chefs de projet acceptent d'ouvrir plus tôt et de fermer plus tard les portes de l'AES uniquement pour raisons professionnelles.
Il manque toutefois un accueil après 18h dans certaines écoles. Lorsque les parents rentrent du travail après 18h, voire 18h30, l'accueil se terminant à 17h30 n'est effectivement pas suffisant. Une infime partie des parents interrogés lors de l'état des lieux souhaiteraient l'extension de cet accueil jusque 19 heures.
- Les clubs sportifs ne proposent pas de cours suffisamment tard le soir après l'école.
Certains parents souhaiteraient que les clubs sportifs modifient leurs horaires ou ajoutent des créneaux horaires afin que leurs enfants puissent participer aux disciplines sportives.
- La répartition de l'offre d'accueil pendant les vacances est inégale : il y a quatre semaines au mois de juillet occupées par les Plaines de Jeux Communales. Les enfants peuvent être accueillis de 7h à 18h30. Suivent trois semaines de stages sportifs au hall sportif de Frasnes-Lez-Buissenal durant le mois d'août, stages avec modules. Le tarif est plus important pour ces stages que pour les Plaines de Jeux communales, de plus le temps de la journée n'est pas entièrement couvert.
- Les stages du Centre Culturel ainsi que les activités proposées par la Maison de Jeunes Vaniche ne concernent pas toujours toutes les tranches d'âge.

INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

La mise à disposition d'un local spécifique à l'accueil extrascolaire ainsi que son aménagement faciliteraient le travail des accueillantes et permettraient également aux enfants de faire la différence entre le temps « pendant » l'école » et le temps « après l'école ». Cela permettrait donc d'accueillir les enfants dans un contexte plus adapté au temps libre. Mais trop peu d'accueils en milieu scolaire disposent d'un tel espace.

Les espaces extérieurs sont quant à eux agréables et permettent aux enfants de jouer et de se défouler. Dans toutes les écoles, des espaces verts, des modules de jeux ...

OFFRE D'ACCUEIL (CONTENU)

Certaines structures et activités manquent sur le territoire de la Commune de Frasnes-Lez-Anvaing :

- Une Plaine de Jeux au mois d'août. En effet, quatre semaines de Plaines sont organisées chaque année en juillet, mais pas en août. Le Hall sportif de Frasnes prend le relai et propose des stages, variés, de qualité, des modules durant le mois d'août mais les 2 ans ½ - 4 ans ne sont pas concernés par ces stages (contrairement aux Plaines de juillet : dès 3 ans) et le prix est beaucoup plus élevé, c'est donc inaccessible à certaines familles.
- Certains souhaiteraient passer davantage de temps en famille et n'apprécient pas les temps d'accueil extrascolaire: mais les parents n'ont pas toujours le choix !
- D'autres ont la possibilité de rester à la maison mais préfèrent participer aux activités extrascolaires ou aux stages pendant les vacances.
- D'autres encore, voient le temps-libre comme la possibilité de ne « rien faire », ou celle de choisir son activité.
- Deux sports ont été réclamés par les enfants via les questionnaires : Le basket et le hockey. Tous deux pourraient être proposés et organisés sur Frasnes, les infrastructures existantes permettraient l'organisation de ces disciplines sportives.

OFFRE D'ACCUEIL (TRANCHE D'ÂGE)

- Un accueil des 2 ans ½ - 4 ans plus important est vivement demandé. Un accueil destiné en priorité à ces enfants est aujourd'hui organisé lors des petits congés scolaires. Mais ceci est loin d'être suffisant.
- Des activités sportives (psychomotricité, danse, par exemple) sont vivement réclamées par les parents pour les 2 ans ½ - 4 ans. Il semble que cela soit un besoin urgent !

ENCADREMENT

✚ TAUX D'ENCADREMENT

Le taux d'encadrement est jugé suffisant dans la plupart des milieux d'accueil extrascolaires : bien que dans les écoles les normes ONE ne soient pas toujours respectées en début d'accueil l'après-midi, le nombre d'accueillantes est suffisant car une partie des enfants repart très vite avec les parents, une autre partie part avec un enseignant pour ½ heure ou 1 heure d'encadrement soutien pédagogique, et dans la plupart des écoles, des activités sportives, culturelles,... sont organisées et les enfants sont donc pris en charge par des professionnels. Les accueillantes restent alors avec un nombre raisonnable d'enfants. De plus, dans les plus petites structures où il n'y a qu'un(e) seul(e) accueillant(e), un(e) enseignant(e) est toujours présent(e) en début d'accueil pour l'épauler.

Le nombre d'accueillantes encadrant les groupes d'enfants le mercredi après-midi ainsi qu'à l'occasion des conférences pédagogiques est suffisant : les normes ONE sont parfaitement respectées.

✚ LE PERSONNEL ENCADRANT

Les enseignant(e)s et les professionnel(le)s qui interviennent dans le cadre de l'accueil extrascolaire (encadrement soutien pédagogique, activités sportives, ateliers divers ...) sont formés et sont également « reconnus » par les parents.

Par contre, il y a un réel manque de connaissance et de reconnaissance du travail des accueillant(e)s extrascolaires.

Ces personnes sont obligées de se former, font volontiers et bénévolement un grand nombre de formations chaque année. Mais elles ne mettent pas toujours en pratique ce qu'elles apprennent au cours de ces formations.

Beaucoup de parents ne connaissent pas le projet d'accueil extrascolaire des écoles. Certains souhaiteraient savoir quelles formations sont suivies par les accueillants(es).

ACCESSIBILITE COÛT

Le prix des plaines de jeux de juillet ainsi que le prix de l'accueil extrascolaire avant et après l'école ont augmenté de manière assez significative au cours de l'année 2019. Cela ne semble toutefois pas poser de problèmes car les tarifs étaient restés inchangés depuis de nombreuses années.

Ce qui pose toujours problème: le prix des stages sportifs qui reste trop élevé pour certaines familles et qui ne permet donc pas à chacun de bénéficier de telles activités.

ACCESSIBILITE GEOGRAPHIQUE

La couverture spatiale des lieux d'accueil extrascolaires de l'ensemble des villages de la commune est satisfaisante. Dans 9 villages sur les 13 que comporte l'entité de Frasnes-Lez-Anvaing, il y a une école, donc un accueil extrascolaire.

L'entité de Frasnes-Lez-Anvaing est très étendue. Les transports en commun sont pratiquement inexistant, un véhicule est donc indispensable pour la conduite des enfants vers les associations et clubs fréquentés le soir, le mercredi après-midi ou encore le week-end. Ce qui n'est pas possible pour toutes les familles.

Depuis novembre 2019 : deux bus communaux véhiculent les enfants de toutes les écoles de l'entité jusqu'aux « Fourmizz », l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi. Ceci était vivement réclamé et attendu par les parents ainsi que par les directions d'école depuis de nombreuses années.

ACCESSIBILITE AUX ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES

Pas de besoins particuliers. Une « Extraplaine » est organisée en juillet (avec du personnel supplémentaire et qualifié).

Dans beaucoup d'écoles des enfants différents ont été accueillis.

L'état des lieux a montré que dans certains clubs ou associations sportifs ces enfants sont également accueillis.

FORMATION

Toutes les accueillantes « habituelles » sont en ordre de formation : 100 heures en 3 ans (ou diplôme de puéricultrice ou éducatrice...) + 50 heures par période de 3 années.

La mise en application des formations reste toutefois difficile pour certaines d'entre-elles.

Les accueillants(es) ont un rôle important dans une école, un rôle de relais, (relais entre parents et enseignants, parents et direction et enfants et corps enseignant).

Cette formation du personnel doit continuer à être soutenue, et ceci afin d'améliorer la professionnalisation du secteur surtout dans les écoles.

PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DE L'ENFANT

L'État des lieux a révélé que l'enfant :

- ◆ Apprécie d'être consulté et qu'il aime se sentir écouté.
- ◆ Veut **JOUER** tout simplement après l'école.
- ◆ Veut faire des choses simples : colorier, dessiner, jouer dehors et parler avec ses copains...
- ◆ Veut parfois ne **RIEN FAIRE**.
- ◆ Répond lorsqu'on lui demande ce qu'il aimerait faire comme activité à l'extrascolaire: « J'en fais assez comme ça ... ».

On ne tient jamais suffisamment compte de l'avis de l'enfant !

IV. Objectifs du Programme CLE 2020-2025:

INFORMATIONS AUX PARENTS

- ◆ Continuer la mise à jour régulière du site Internet de la Commune.
- ◆ Identifier les nouveaux opérateurs et relever les interruptions d'activité.
- ◆ Organiser un Salon Jeunesse (0-18 ans) tous les 3 ou 4 ans. Salon qui réunit tous les clubs et associations sportifs et culturels ainsi que les accueils extrascolaires (écoles) de l'entité afin de permettre aux parents et enfants de découvrir les diverses activités proposées au sein de notre commune.
- ◆ Au sein des clubs sportifs et des associations, continuer à publier les flyers et diverses publicités présentant leurs activités.
- ◆ Meilleure visibilité des informations concernant la Plaine de jeux de juillet.
Les documents nécessaires à l'inscription devraient être disponibles plus rapidement (fin avril-début mai au plus tard).

- ◆ Accompagner les équipes d'accueil dans l'élaboration ou la mise à jour de leur projet d'accueil, veiller à ce que les formations du personnel accueillant soient bien mentionnées et détaillées dans ce projet.
- ◆ Veiller à ce que les parents y aient accès facilement et le lise (via le site internet de l'école, le site internet de la commune...).

HORAIRES

- ◆ Certains milieux d'accueil extrascolaires proposent d'élargir leurs horaires uniquement pour des raisons professionnelles. Cette proposition pourrait être développée dans chaque milieu d'accueil. Et donc rester ouverts jusqu'à 18h, voire 18h30.
- ◆ Rencontre et échange avec les responsables des halls sportifs de l'entité et des responsables des clubs afin d'étudier la possibilité d'élargissement des horaires des disciplines sportives proposées.
- ◆ Demander un temps d'accueil plus important pendant les stages du hall sportif lors des congés. Un temps de garderie jusque 17h00 est à envisager.
- ◆ Mais...le temps passé en famille est nécessaire et primordial. C'est pour cette raison que sensibiliser les parents à l'importance du temps passé en famille restera toujours un objectif du programme CLE.

INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Un accueil spécifique à l'extrascolaire serait bien sûr l'idéal, mais cela n'est pas réalisable dans la plupart des écoles : mais il est toutefois possible:

- ◆ De rendre agréable à vivre le coin de réfectoire ou la salle disponible pour les heures d'accueil extrascolaire.
- ◆ Que les accueillantes s'investissent et aménagent, décoorent leur lieu d'accueil afin que le temps passé à l'accueil extrascolaire soit ressenti par les enfants réellement comme du temps-libre et non plus comme du temps passé à l'école.

OFFRE D'ACCUEIL (CONTENU)

- ◆ Étudier la possibilité de proposer une 4^{ème} semaine de stages sportifs chaque année au mois d'août.
- ◆ Étudier la possibilité de proposer chaque année une 5^{ème} semaine de plaine de jeux communale fin juillet, début août. Les stages sportifs sont beaucoup plus onéreux et il y a beaucoup de familles qui ne peuvent se permettre d'offrir cela à leurs enfants. Par contre s'ils ne partent pas en vacances, une semaine de plaine supplémentaire permettrait à ces parents d'offrir à leurs enfants un temps supplémentaires d'activités de vacances.
- ◆ Voir avec le hall sportif la possibilité de proposer des cours de basket et de hockey.
- ◆ Étudier la possibilité avec le Centre Culturel et (ou) la Maison de Jeunes Vaniche de proposer un atelier Théâtre.
- ◆ Maintenir et développer les nombreuses activités spécifiques mises en place dans pratiquement toutes les écoles de l'entité lors de l'accueil extrascolaire.

OFFRE D'ACCUEIL (TRANCHE D'ÂGE)

- ◆ Envisager des cours de psychomotricité et de danse pour les 2 ans ½ – 4 ans.
- ◆ Développer l'accueil des 2 ans ½ – 4 ans pendant les congés scolaires.
- ◆ Accueillir les 2 ans ½ à la plaine de jeu de juillet (ils sont acceptés pour le moment à partir de 3 ans).

ENCADREMENT

- ◆ Continuer à améliorer le statut des accueillantes extrascolaires :
 - ✓ 4 sur les 5 accueillantes des écoles libres ont un CDD mi-temps depuis septembre 2017
 - ✓ dans l'enseignement communal sur les 20 accueillantes, 2 bénéficient d'un CDI mi-temps et 5 ont travaillé sous CDD depuis septembre 2019.Ces 5 contrats devraient être reconduits chaque année et d'autres octroyés en plus.
- ◆ Réalisation d'un descriptif de fonctions.

- ◆ Rendre possible la visibilité des formations réalisées par les accueillantes : les parents ne connaissent ni le niveau, ni le nombre d'heures de formations réalisées bénévolement par les accueillantes. Il faut encourager les parents à prendre connaissance du projet d'accueil extrascolaire.
- ◆ Organisation de réunions après les formations :
 - ✓ Échanges entre accueillantes sur le vécu de la formation.
 - ✓ Échanges entre accueillantes, chefs de projets et coordinatrice ATL.
 - ✓ Voir quels sont les changements qui peuvent être mis en place suite aux formations.
- ◆ Recruter quelques accueillants(tes) supplémentaires (ALE et volontaires) afin de pouvoir aisément remplacer une personne malade ou en formation.

ACCESSIBILITE COÛT

- ◆ Le tarif de la plaine de jeux de juillet appliqué aux enfants qui résident dans l'entité de Frasnes-Lez-Anvaing devrait l'être également à ceux qui n'habitent pas l'entité mais qui y sont scolarisés.
- ◆ Développer l'information auprès des professionnels et des usagers sur les différentes possibilités de diminuer les tarifs des stages sportifs (toujours considérés comme très chers).
 - ✓ Déductibilité fiscale (attestations fiscales envoyées chaque année).
 - ✓ Intervention de la mutuelle.
 - ✓ Intervention du CPAS si besoin.

ACCESSIBILITE GEOGRAPHIQUE

Pendant l'année scolaire 2019-2020, depuis le mois de novembre, deux bus communaux ont ramassé les enfants des différentes écoles (libres et communales) le mercredi à midi et les ont amenés à l'accueil extrascolaire « Les Fourmizz » à Anvaing. Il est important et primordial que cela continue.

ACCESSIBILITE AUX ENFANTS À BESOINS SPECIFIQUES

Les milieux d'accueil sont favorables à l'intégration d'enfants souffrant d'un handicap. Plusieurs milieux d'accueil ont déjà accueilli des enfants handicapés (trisomique, mal voyant, malentendant..).

Il est donc important de :

- ◆ Continuer l'accueil des enfants différents.
- ◆ Octroyer du personnel supplémentaire (et qualifié) à ces milieux d'accueil. Cette situation se présente régulièrement à l'occasion des Plaines de Jeux Communales. Ceci est une mesure qui facilite fortement l'intégration de ces enfants en situation de handicap.
- ◆ Une « Extraplaine » est d'ailleurs organisée chaque année depuis 2015.

FORMATION

- ◆ Organiser un cycle de formation de base pour toute nouvelle accueillante extrascolaire.
- ◆ Organiser la suite de la formation continuée pour les accueillants(tes) qui ont suivi les 100 heures de formation de base (et celles et ceux qui ont un diplôme les dispensant des 100 heures de formation obligatoires) et qui ont débuté les 50 heures obligatoires exigées par l'ONE.
- ◆ Entamer un nouveau cycle de 50 heures pour celles et ceux qui en terminent un.
- ◆ En plus de leurs formations obligatoires ou volontaires en tant que chefs d'écoles, inciter les chefs de projet à participer à une formation en compagnie des accueillantes.
- ◆ Rendre possible la visibilité des formations réalisées par les accueillantes : les parents ne connaissent ni le niveau, ni le nombre d'heures de formations réalisées bénévolement par les accueillantes.



PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DE L'ENFANT

- ✓ Les enfants n'ont pas tous les mêmes besoins, les mêmes attentes et il ne faut donc pas oublier de les consulter quant au choix des activités.

- ✓ Il sera nécessaire de faire participer davantage les enfants à l'élaboration du programme de l'AES du mercredi après-midi.
- ✓ Il sera nécessaire de sensibiliser les parents ainsi que certaines accueillantes extrascolaires au fait que les enfants présents à l'AES ont besoin de se détendre, de jouer, voire de ne rien faire.



- ✓ Ne pas oublier que « **JOUER** » et « **JOUER DEHORS** » sont les demandes principales des enfants

Nécessité donc de les consulter, de les écouter et de respecter leurs envies!



V. Modalités de collaboration entre opérateurs

L'accueil Temps-Libre se développe d'année en année grâce à différents types de partenariat.

- **Modalités de collaboration entre l'administration communale de Frasnes et les milieux d'accueils extrascolaires**
 - ❖ La coordinatrice Accueil Temps Libre organise les différents modules de formations
 - Pour les accueillant(e)s
 - Elle propose aux chefs de projet de participer à des formations avec leurs accueillantes
 - Les chefs d'écoles proposent aux accueillantes de participer à une formation avec les enseignants quand celle-ci est liée à l'extrascolaire.
 - ❖ La commune prend en charge les frais de déplacement des formateurs qui se déplacent sur Frasnes-Lez-Anvaing ainsi que le prix des formations (celles qui ne sont pas prises en charge par l'ONE).
 - ❖ La commune réédite un guide de l'accueil extrascolaire (tous les trois ans) reprenant toutes les activités. Il est également visible sur le site de la Commune.

▪ **Modalités de collaboration entre l'administration communale de Frasnes et les activités du mercredi après-midi ainsi que celles des journées pédagogiques**

- ❖ La coordinatrice ATL établit le programme des activités le mercredi après-midi avec les accueillantes; elle est également la responsable du projet ; ces activités concernent les enfants des deux réseaux : libre et communal.
- ❖ La commune prend en charge les frais de chauffage et d'entretien des salles d'accueil.
- ❖ La commune prend en charge le salaire des accueillantes.

▪ **Modalités de collaboration entre les Halls Sportifs et la commune de Frasnes**

- ❖ Le Hall sportif de Frasnes-Lez-Buissenal met à disposition une salle de sport certains soirs de la semaine pour y accueillir les enfants qui participent à diverses activités sportives dans le cadre de l'extrascolaire.
- ❖ Le Hall sportif d'Anvaing accueille les enfants des « Fourmizz » pour l'activité « Volley » le mercredi après-midi ainsi que ceux de l'école communale d'Anvaing dès 16h00 chaque jour de la semaine pour diverses activités sportives.

▪ **Modalités de collaboration entre les associations et clubs de l'entité et la commune de Frasnes**

- ❖ Les associations et clubs de l'entité sont partenaires du projet du mercredi après-midi ainsi que pour plusieurs accueils extrascolaires en milieu scolaire :
 - Volley
 - Atelier Lecture et activités autour du livre (Bibliothèque communale)
 - Judo
 - Danse
 - Yoga
 - Atelier Cuisine...
- ❖ Grâce à ces partenariats, les enfants des divers milieux d'accueil extrascolaire peuvent bénéficier d'activités nombreuses et variées, activités sportives, culturelles et créatives.
Et ceci aussi bien les mercredis après-midi qu'en semaine après l'école, ou encore pendant les périodes de vacances scolaires.

VI. Modalités d'information auprès des usagers

✚ Un guide de l'accueil extrascolaire :

Ce guide est édité tous les trois ans. Celui-ci reprend toutes les coordonnées des associations, clubs, écoles organisant des activités extrascolaires. Un descriptif de chaque activité, l'horaire, les tarifs, l'accessibilité sont repris pour chaque opérateur. Ce guide est distribué dans toutes les écoles de l'entité, est disponible au hall sportif, à l'administration communale, au Centre Culturel du Pays des Collines, au Amo le Hamo, à la maison de jeunes Vaniche... et les enfants du Conseil Communal le distribuent régulièrement dans leurs écoles respectives. Les chefs d'écoles en ont toujours à disposition afin de les distribuer à chaque famille lors d'une nouvelle inscription.

✚ Le site internet de la Commune:

Une rubrique « Extrascolaire », une « Loisirs » et une « Jeunesse »

Le guide de l'AES y est visible

Le programme CLE y est visible

Le projet d'accueil de chaque école y est visible

✚ Le bulletin communal trimestriel

✚ Le flyer des Plaines de Jeux de juillet

✚ Brochures d'informations que les clubs et associations (sportives, culturelles, sociales..) distribuent et mettent à disposition de tout public.

✚ Salon Jeunesse organisé tous les 3 ou 4 ans.

✚ Informations en milieu scolaire :

En milieu scolaire, chaque parent reçoit en début d'année un document mentionnant les heures (et même parfois les activités proposées) d'accueil extrascolaire. Le projet d'accueil extrascolaire et le Règlement d'Ordre Intérieur est à leur disposition.

Un feuillet est réalisé à l'approche de chaque conférence pédagogique et distribué dans les écoles. Celui-ci propose l'encadrement des enfants lors des conférences pédagogiques (pour l'enseignement libre et communal).

✚ Les réseaux sociaux

VII. Modalité de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE

Moyens au niveau du personnel :

- Coordinatrice de l'accueil extrascolaire à mi-temps : la commune met à disposition de la coordinatrice tous les moyens afin d'assurer son rôle de coordinatrice : locaux adaptés, matériel, moyens de communication, formations....
- 2 Accueillantes CDI et 2 Volontaires pour l'encadrement du mercredi après-midi (pour communal et libre).
- 2 Accueillantes CDI et 1 ou 2 Volontaires (selon le nombre d'enfants) pour l'encadrement lors des conférences pédagogiques (pour communal et libre).
- 5 Accueillantes CDD (10 mois : de septembre à juin) depuis septembre 2019 : réparties dans 5 écoles communales.
- 4 Accueillantes sous statut ALE.
- 11 Accueillantes sous contrat de volontariat.
- 2 Chauffeurs de bus le mercredi entre 12h et 13h30 pour véhiculer les enfants des écoles communales et libres jusqu'à l'accueil extrascolaire « Lez Fourmizz ».
- 2 accueillantes (convoyeuses) qui accompagnent dans le bus le mercredi.

Moyens au niveau fonctionnement des structures :

- Subside communal pour défraiements animateurs, matériel, mobilier, formations,... : calculé annuellement !

Moyens logistiques :

- Local dans chaque école communale pour les accueils extrascolaires.
- Local pour le mercredi après-midi et pour l'accueil lors des conférences pédagogiques et à l'occasion des petits congés scolaires.

Moyens financiers :

- Subsidés aux associations sportives et culturelles : calculé annuellement.
- Assurance responsabilité civile et accident pour les accueillantes et les enfants.

Les frais de fonctionnement (bâtiments, chauffage, entretien,...) dans le cadre des accueils extrascolaires sont intégrés dans les dépenses liées à l'enseignement.

Annexes



▪ *Les fiches présentation des opérateurs*

Une fiche opérateur par lieu d'accueil extrascolaire demandant l'agrément qui mentionne :

- L'identification de l'opérateur : son nom, sa forme juridique ainsi que le nom du responsable du pouvoir organisateur ainsi que ses coordonnées. Le n° de compte bancaire de l'opérateur y figure également (pour le versement des subsides).
- Le nom et l'adresse du lieu d'accueil.
- Si un déplacement est organisé (depuis ou vers un lieu d'accueil).
- Les activités organisées.
- Les périodes et les horaires.
- Le nombre d'enfants accueillis (minimum et maximum).
- Le taux d'encadrement pratiqué dans le lieu d'accueil.
- La participation financière des parents.
- La demande d'agrément.

▪ *Le projet d'Accueil et le ROI*

Chaque école a rédigé un projet d'accueil extrascolaire propre à son établissement (certaines rubriques seront communes).

Ces projets d'accueil se trouvent donc en annexe de ce programme CLE. Ils sont réactualisés régulièrement et au plus tard tous les 3 ans.

Concernant les activités du mercredi après-midi et des conférences pédagogiques, l'Administration communale, responsable du projet, a rédigé un projet d'accueil pour les deux activités.

▪ *Les tableaux de formation du personnel*

- ✓ Un tableau par implantation : détails des formations (obligatoires) réalisées par les accueillants(tes) extrascolaires de l'entité ainsi que celles des chefs de projet d'accueil (directions d'écoles).
- ✓ Vingt-six accueillants(tes) travaillent actuellement pour l'accueil extrascolaire de Frasnes-Lez-Anvaing. Le nombre a pratiquement doublé depuis 2005, date à laquelle le premier programme CLE avait été réalisé. Quelques accueillantes travaillent dans les écoles depuis 2005, elles ont donc participé à un très grand nombre de formations.
- ✓ Les accueillants(tes) sont en ordre de formations : 50h par période de 3 années pour celles et ceux qui ont déjà réalisé les 100h en 3 ans ou qui ont un diplôme qui les dispense des 100 heures de formation

de base (ex : puéricultrice, éducateur...). Quelques-uns(es) ont commencé la formation de base (100 heures en 3 ans).

- ✓ Le statut des accueillants(tes) extrascolaires a bien évolué depuis quelques temps. Il y a moins de personnes qui travaillent dans les conditions ALE ou sous contrat de volontariat car quatre accueillantes sur les 5 des écoles libres ont un contrat à mi-temps depuis septembre 2017, 2 accueillantes du communal ont obtenu, grâce au Maribel social, un CDI mi-temps et 5 autres sont depuis septembre 2019 sous CDD à mi-temps.
- ✓ En début d'année scolaire les accueillants(tes) sont réunis par la coordinatrice ATL.
 - Elle leur remet un tableau reprenant les formations déjà effectuées, le nombre d'heures qui leur restent à faire, soit pour atteindre les 100 heures de base, soit pour compléter les 50 heures de formation continuée.
 - Les formations de l'année scolaire en cours sont choisies dans la brochure ONE lors de cette réunion.
 - La coordinatrice ATL se charge ensuite d'organiser les différentes formations choisies. Certaines se feront dans l'entité même afin de réunir un maximum d'accueillants(tes) pour une seule formation et donc éviter des déplacements. Certain(e)s se rendent volontiers dans d'autres communes pour assister aux formations et rencontrer ainsi d'autres personnes, échanger, partager leur expérience.
 - Les tableaux de « Formations du personnel » sont envoyés à l'ONE en même temps que le programme CLE. Ces tableaux concernent aussi bien les accueillants(tes) que les chefs de projet.
 - Les formations seront variées et répondront aux besoins et demandes des accueillants(tes) et des chefs de projet, et ceci dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil.

- ***Le tableau de synthèse***

Ce tableau reprend tous les noms des opérateurs demandant l'agrément ainsi que les détails concernant le taux d'encadrement, les horaires d'ouverture des lieux d'accueil, le tarif appliqué ainsi que des renseignements concernant le personnel d'accueil.

- ***Le Procès-Verbal de la CCA approuvant le programme CLE***

La réunion de Commission Communale de l'Accueil a eu lieu le 23 septembre 2020. Le programme CLE a été approuvé à l'unanimité.

- ***L'extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal***